



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

18.2.2

Synode
des 7 et 8 novembre 2022 à Berne

Fondation suisse de la Réformation : élection de deux vérificateurs ou vérificatrices des comptes pour le mandat 2023 – 2026

Proposition

Le Synode élit – conformément à l'article 9 des statuts de la Fondation suisse de la Réformation – Clemens Gubler et Christian Zippert vérificateurs des comptes pour le mandat 2023 – 2026.

Berne, le 6 septembre 2022
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

L'article 9 des statuts de la Fondation suisse de la Réformation stipule :

Organe de contrôle

¹ *L'Assemblée des délégués de la Fédération des Églises protestantes de Suisse élit pour un mandat de quatre ans deux vérificateurs ou vérificatrices des comptes, qui ne peuvent pas faire partie du Conseil. Ils sont rééligibles.*

² *Au lieu de vérificateurs des comptes, l'Assemblée des délégués de la Fédération des Églises protestantes de Suisse peut désigner comme organe de contrôle des comptes une fiduciaire agréée, qui peut être reconduite sans limites.*

³ *L'organe de contrôle vérifie les comptes annuels, la concordance des dépenses avec les décisions du Conseil de fondation et la conformité aux Statuts de l'investissement des biens de la Fondation.*

Le Conseil de l'EERS propose au Synode de réélire vérificateurs des comptes de la Fondation suisse de la Réformation pour le mandat 2023 – 2026 :

Clemens Gubler	sortant
Christian Zippert	sortant